Beaulieu Winter Tour

Edition 2023

Règlement de la course

1. Organisation

L’association Cap Nature Beaulieu organise le Beaulieu Winter Tour les samedi 4 et dimanche 5 mars 2023



Site : [www.capnaturebeaulieu.com](http://www.capnaturebeaulieu.com)

Courriel : [capnaturebeaulieu@gmail.com](mailto:capnaturebeaulieu@gmail.com)

Club d’affiliation FFA : Jogging Club du Poiré Sur Vie

1. Les courses

Toutes les courses se déroulent en individuel, et sont constituées d’une seule boucle en une seule étape à allure libre.

Samedi 4 mars :

Course « Honyx » 8,5 km, 100m D+ : Départ à 19h

Course « ID Maison » 13 km, 190m D+ : Départ à 18h30

Dimanche 5 mars :

Course 8,5 km, 100m D+ : Départ à 10h

Course « Mozaic » 13 km, 190m D+ : Départ à 9h30

Course 23 km, 260m D+ : Départ à 9h30

Le challenge « APRM » regroupe la course 13 km semi-nocturne du samedi, et 23 km diurne du dimanche.

Pour toutes ces courses, le départ est donné de la salle omnisports de Beaulieu Sous-la-Roche.

1. Age minimum

L’âge minimum requis pour participer aux courses est déterminé par la « Règlementation des manifestations running 2023 », et dépend de la distance de la course, corrélé au dénivelé (km-effort : le km-effort est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d’1 km par 100m de dénivelé positif).

Course 23 km (25 km en km-effort) : ouverte à partir de la catégorie **Juniors** – U20 (2005 et avant)

Courses 13 km (14 km en km-effort) et 8,5 km (9,5 km en km-effort) : ouverte à partir de la catégorie **Cadets** – U18 (2007 et avant)

Challenge « APRM » : ouvert à partir de la catégorie **Juniors** – U20 (2005 et avant)

1. Semi auto-suffisance et postes de ravitaillement

Ces courses se déroulent en autosuffisance et imposent aux coureurs d’être autonomes. Cependant, des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l’ensemble des parcours pour certaines courses :

Course 1 : ravitaillement unique à l’arrivée

Course 2 : 1 ravitaillement à mi-course

Course 3 : 1 ravitaillement à mi-course

Un ravitaillement amélioré (produits locaux) est prévu à l’arrivée pour tous les coureurs.

1. Matériel obligatoire

Pour les courses se déroulant le samedi (départ en semi-nocturne, arrivée en nocturne), une lampe (frontale, ventrale) en bon état de marche est exigée ; un contrôle sera réalisé par des bénévoles, et aucun coureur ne sera autorisé à pénétrer dans le sas d’entrée et à prendre part à la course sans avoir passé ce contrôle.

1. Droits et modalités d’inscription

Les tarifs ci-après ne comprennent pas les frais internet qui sont du ressort de la société de chronométrage.

* + - Course 8,5 km : 8€
    - Course 13 km : 10€
    - Course 23 km : 12€
    - Challenge « APRM » : 17 €

Le nombre maximum de dossards est de 499 pour les 2 courses du samedi et 499 pour les 3 courses du dimanche.

Les inscriptions se feront en ligne : le lien de l’inscription sera sur le site [www.capnaturebeaulieu.com](http://www.capnaturebeaulieu.com), et directement sur le site de notre partenaire Nikrome. Les inscriptions par courrier ne sont pas possibles.

Toute inscription sera accompagnée d’un document obligatoire :

* La photocopie d’une licence Athlé Compétition ou d’une licence Athlé Entreprise ou d’une licence Athlé Santé Loisir option running délivrée par la FFA
* **Ou** la photocopie d’un Pass’running délivré par la FFA
* **Ou** la photocopie d’une licence délivrée pour la saison en cours par la Fédération des Clubs de la Défense (FCD), la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), la Fédération Française Handisport (FFH), la Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), la Fédération Sportive des ASPTT, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), l’Union Française des Œuvres Laïques d’Education Physique (UFOLEP). Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition
* **Ou** la photocopie d’un certificat médical daté de moins d’un an du jour de la course, stipulant la mention suivante : « **Pas de contre-indication médicale à la pratique du sport en compétition** ou **de l’Athlétisme en compétition** ou **de la course à pied en compétition** ou **du raid en compétition** »

Pour des renseignements complémentaires, l’adresse « capnaturebeaulieu@gmail.com » pourra être utilisée.

1. Retrait des dossards

Le retrait des dossards pour les 3 courses se fait dans la salle omnisports de Beaulieu Sous la Roche.

* + - Course « Honyx » 8,5 km : le samedi 4 mars de 17h45 à 18h45 (15’ avant départ)
    - Course « ID Maison » 13 km : le samedi 4 mars de 17h15 à 18h15 (15’ avant départ)
    - Course « Super U » 8,5 km : le dimanche 5 mars de 8h45 à 9h45 (15’ avant départ)
    - Course « Mozaic » 13 km : le dimanche 5 mars de 8h15 à 9h15 (15’ avant départ)
    - Course « ABEG » 23 km : le dimanche 5 mars de 8h15 à 9h15 (15’ avant départ)
    - Challenge « APRM » : le samedi 4 mars de 17h15 à 18h15 (15’ avant départ)

Une pièce d’identité pourra être exigée lors du retrait du dossard.

Les dossards devront être portés de façon visible sur l’avant du coureur (torse, hanche, cuisse) durant toute l’épreuve. Seuls les athlètes munis d’un dossard officiel, non plié, non coupé, seront autorisés à courir les épreuves du BWT.

1. Echange des dossards

L’échange de dossards peut avoir lieu jusqu’au vendredi 3 mars à 18h. Se rapprocher de l’organisation (site internet) pour la faisabilité de cet échange.

1. Annulation partielle ou totale à l’initiative de l’organisation

Des circonstances exceptionnelles telles que risque météorologique, pandémie, injonction de la force publique, tout risque non identifié au jour de la rédaction du présent règlement, peuvent amener l’organisateur à annuler tout ou partie de l’événement, sans possibilité de remboursement si l’annulation a lieu dans les 72 dernières heures avant le départ.

Nous procéderons au remboursement suivant le calendrier proposé et en fonction des dépenses engagées par l’association à la date de l’annulation :

Annulation prononcée avant le 21 janvier 2023 :

* Remboursement intégral des coûts d’engagements des participants

Annulation prononcée après le 21 janvier 2023 :

* 2 possibilités vous seront proposées pour les frais d’inscription :
  + - * + Transfert intégral et sans surcoût de l’inscription pour l’édition 2024
        + Remboursement de 80% du coût de l’inscription

1. Sécurité

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours pour assurer la régularité du classement (chaque coureur suit le tracé dans sa totalité), et la sécurité des participants (contrôle d’abandon ou de défaillance passagère). Des signaleurs sont également présents à toute traversée de route ou zone pouvant présenter un danger quelconque.

Les membres de l’organisation, avec l’aide des commissaires présents sur le parcours, peuvent disqualifier les concurrents coupables de l’un des faits suivants :

* Enlèvement ou déplacement des balises durant la course
* Absence de pointage à plus d’un point de contrôle
* Absence de dossard
* Utilisation d’un moyen de transport
* Non-assistance à un concurrent en danger
* Pollution ou dégradation des sites, jet de détritus
* Insultes ou menaces à l’égard des membres de l’organisation, ainsi qu’aux autres concurrents

Une équipe médicale (Protection Civile) sera présente durant toute la durée de l’épreuve, et sera habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l’épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l’épreuve.

En cas d’abandon, le concurrent doit contacter le commissaire le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

Le juge-arbitre, désigné par l’association, sera le seul juge en cas de problèmes techniques et pour l’interprétation de ce règlement.

1. Récompenses

Un podium sera fait pour les 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course. Pour simplifier la visibilité des classements, il ne sera pas tenu compte des catégories d’âge. Les classements seront accessibles très rapidement sur le site internet du chronométreur de la course (Nikrome).

Une collation et un ravitaillement amélioré, à base de produits locaux, seront offerts à l’arrivée à chaque participant des différentes épreuves du BWT.

1. Droit à l’image

Tous les participants autorisent les organisateurs de la Beaulieu Winter Tour à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de cette épreuve, sur lesquelles ils pourront apparaître, sur tous les supports y compris promotionnels dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

beaulieuwintertour@gmail.com